

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTÈRE GODIN EN DATE DU 8 FEVRIER 2022 A 10H00**

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à 10 h 00,  
Le comité syndical du syndicat mixte du Familistère Godin, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à Guise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hugues Cochet, Président.

### FINANCES

#### D 2022-01 Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

#### I) Section de Fonctionnement

##### 1. Solde d'exécution de l'exercice 2021

Le total des recettes émises au cours de l'exercice 2021 s'élève à 2 322 944 € (+ 227 000 € par rapport à l'année précédente) pour un total de dépenses de 2 335 918 € (+ 225 051 € par rapport à 2020), le solde d'exécution de la section de fonctionnement présente un déficit de 12 973 €.

Compte-tenu de l'excédent reporté N-1 de 365 000 €, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvera à 352 000 €.

Le résultat d'exécution de l'exercice est stable et quasiment égal à celui de l'exercice précédent, l'augmentation des dépenses et des recettes est liée au versement par le département de la dotation exceptionnelle de 200 000 € qui a été reversée à la régie du Familistère.

##### 2. Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2022

Le montant prévisionnel des dépenses de l'exercice 2022 est estimé à 2 653 000 €, ce qui représente une augmentation de 2,5% par rapport au prévisionnel de l'exercice précédent.

##### 2.1 Charges de gestion des services

L'estimation de ces charges s'élève à 1 693 000 €, ce qui représente 64% des dépenses totales de l'exercice.

Les dépenses de personnel d'un montant prévisionnel de 730 000 € représentent 43% des charges de gestion et 27% du budget total de la section de fonctionnement, ce qui reste une proportion limitée.

Les charges à caractère général sont en forte progression (+15%) par rapport aux prévisions de l'année précédente, du fait de l'ampleur du programme d'activités culturelles prévu au cours de l'année 2022.

## 2.2 Charges financières

Les charges financières de l'exercice 2022 sont estimées à 810 000 € et se répartissent de la manière suivante :

Les charges de remboursement des intérêts diminuent de 20% en 2022 compte-tenu de la stabilité de la dette depuis 2016.

Les charges d'amortissement des investissements augmentent de 12% et s'élèveront à environ 630 000 €. Elles représentent 24% du budget de fonctionnement.

Les dépenses imprévues provisionnées à hauteur de 70 000 € représentent 2,5% du budget total de fonctionnement.

## 2.3 Charges exceptionnelles

En raison du contexte sanitaire toujours incertain et des contraintes qui en découlent, une dotation à la régie doit être provisionnée sur l'exercice 2022 pour lui permettre de maintenir son équilibre financier si celui-ci se trouvait en péril. Si les participations statutaires du département et de la ville sont accordées dans les proportions telles que sollicitées, le syndicat mixte pourra provisionner une dotation à la régie de l'ordre de 150 000 €. Cependant selon l'évolution de la situation financière de la régie, cette dotation ne pourra être versée que partiellement dans des proportions qui seront déterminées au cours de l'exercice.

## 3. Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2022

Les seules recettes propres du syndicat mixte sont constituées des revenus locatifs. Toutes les autres recettes n'étant que des compensations ou des remboursements de charges, l'équilibre du budget repose essentiellement sur les participations statutaires du département de l'Aisne et de la ville de Guise, qui représentent 66% du budget total de fonctionnement.

Les revenus locatifs, d'un montant de 24 000 €, pèsent moins de 1% des recettes totales de l'exercice 2022.

Les produits des services s'élèveront à 74 000 € et correspondent au remboursement du personnel mis à disposition de la régie, aux frais d'occupation des bureaux, au remboursement des charges d'entretien par les résidents et au produit de la cession des ouvrages et du miel à la régie.

Le remboursement par le Département des intérêts des emprunts génèrera une recette de 116 622 €, égale à la dépense correspondante.

L'amortissement des subventions affectées aux investissements s'élèvera à 307 377 € mais ne compense pas intégralement les charges générées par l'amortissement des immobilisations (différentiel de 320 524 €).

Le montant prévisionnel des subventions de fonctionnement attendu pour l'exercice 2022 s'élève à 13 500 €. Il est constitué ainsi :

- ✓ 3 500 € de la CCTSO pour financer le projet culturel de territoire en partenariat avec la DRAC
- ✓ 10 000 € de la région pour le financement du Festival Haute Fréquence 2021

Afin d'équilibrer le budget, les participations statutaires sollicitées au département de l'Aisne et à la ville de Guise s'élèvent respectivement à 1 600 000 € et 160 000 €.

Pour maintenir l'équilibre du budget, le niveau des recettes de fonctionnement augmente dans les mêmes proportions que celui des dépenses, soit + 2,52% par rapport à 2021.

## II) Section d'Investissement

### 1. Solde d'exécution de l'exercice 2021

Le total des recettes de l'exercice 2021 de la section d'investissement s'élève à 3 270 000 € pour un total de dépenses de 3 159 000 €, le solde d'exécution de la section d'investissement présentera un excédent d'environ 111 000 €.

Considérant l'excédent reporté N-1 d'un montant de 612 000 €, le résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvera à 723 000 €. A ce résultat s'ajoute le solde des restes à réaliser de l'exercice 2021 (report des opérations en cours) excédentaire à hauteur de 1 452 000 €.

Pour mémoire, depuis 2017 le syndicat mixte a puisé dans ses réserves pour couvrir sa part d'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'investissement du programme Utopia III, évitant ainsi le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, en dépit de l'absence de plan de financement établi pour les opérations proposées à la programmation Utopia IV au titre du CPER 2021-2027, une nouvelle opération d'investissement sera engagée sur l'exercice 2022 pour la mise en œuvre de la 4<sup>ème</sup> phase de travaux de restauration des façades et toitures du pavillon central (façade Sud côté Place).

## **2. Dépenses d'investissement prévisionnelles 2022**

### **2.1 Charges financières**

Les charges financières sont de l'ordre de 1 067 000 € et représentent 23% du budget total de la section d'investissement. Elles sont constituées du remboursement du capital des emprunts et de l'amortissement des subventions relatives aux investissements en cours d'amortissement.

Le remboursement du capital de la dette diminue de 29% et représente une dépense de 562 000 €, couverte intégralement par le Département de l'Aisne. Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 3 438 000 € pour cinq emprunts dont le montant de la dette à l'origine était de 8 000 000 €.

La charge relative à la reprise de l'amortissement des subventions d'investissement s'élèvera à 307 000 €, montant égal à la recette générée en section de fonctionnement.

### **2.2 Dépenses d'équipement**

Le report des opérations en cours de réalisation représente un montant de 450 000 €.

Comme précédemment exposé, une nouvelle opération d'investissement sera engagée sur l'exercice 2022 pour un montant de 1 200 000 €.

## **3. Recettes d'investissement prévisionnelles 2022**

L'amortissement des immobilisations génère une recette de 630 000 €, égale à la dépense constatée en fonctionnement.

Le remboursement du capital des échéances de prêts par le département de l'Aisne générera une recette de 560 000 € (-29% par rapport à N-1).

Le montant du FCTVA 2022 sur les dépenses d'investissement N-1 est estimé à 300 000 €.

Les recettes attendues pour le financement des opérations d'équipement sont de l'ordre de 2 500 000 € dont 1 900 000 € au titre du report des opérations engagées et 600 000 € pour financer la nouvelle opération inscrite en 2022.

Considérant le report de l'excédent 2021 de 723 000 €, le montant total des recettes d'investissement sera de l'ordre de 4 713 000 € pour l'exercice 2022.

Les membres du comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 sur la base du rapport remis par le Président tel qu'exposé ci-dessus.

### **D 2022-02 - Demande de subventions pour la 4<sup>ème</sup> phase de travaux de restauration des façades et toitures du pavillon central (PCMH4)**

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'il convient de faire des demandes de subventions pour l'opération d'investissement n°139 relative à la 4<sup>ème</sup> phase de travaux de restauration des façades et toitures du pavillon central (PCMH4).

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		
Estimations détaillées TCE issues de l'APD actualisé déc 2021	826 160,00 €	83 %
Révisions de prix 4,8%	39 675,00 €	4 %
Frais de MOA (imprévus, aléas de chantier...) 10%	82 616,00 €	8 %
Honoraires MOE suivi des travaux (missions PRO/DCE à AOR)	41 549,00 €	4 %
Frais divers (publication des marchés, SPS, contrôle technique)	10 000,00 €	1 %
<b>Total Dépenses H.T. €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

RECETTES		
DRAC Hauts-de-France	400 000,00 €	40 %
Département de l'Aisne	200 000,00 €	20 %
Autofinancement	400 000,00 €	40 %
<b>Total Recettes H.T. €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur le Président demande au comité syndical de l'autoriser à adresser les demandes de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France et du département de l'Aisne suivant le plan de financement proposé.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le projet et le plan de financement proposés et autorisent le Président à adresser les demandes de subvention afférentes.

#### D 2022-03 - Demande de subvention au titre du dispositif 2022 « Art et Jardins en scène Hauts-de-France »

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical que le Familistère est devenu un acteur important de la vie culturelle tant sur le plan régional que local. Dans le cadre de son action culturelle locale, le syndicat mixte du Familistère Godin développe de nombreux projets visant à relier le Familistère de Guise à la population locale. Parmi ceux-ci on peut compter le Premier mai du Familistère, la saison du théâtre, les projets culture-territoire menés avec la DRAC, la communauté de communes Thiérache Sambre Oise et l'éducation nationale...

Souhaitant continuer à développer ses liens avec son territoire, il est proposé au comité syndical de répondre à l'appel à projets « Art et Jardins en scène Hauts-de-France » en proposant un spectacle de cirque de rue le samedi 24 septembre 2022.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel de ce projet et le plan de financement suivant :

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	

60- Achats		70- Ventes de produits finis, de marchandises, de prestations de services	
Prestations de service Achats matières et fournitures Autres fournitures	8500	Fonds propres	6304
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Locations matériel technique (son, lumière...) Entretien et réparation Hébergement resaturation, catering Assurance Documentation	2300 600 750	Etat Région(s) <i>Emplois solidaires</i> <i>Emplois d'avenir</i> <i>Autres aides régionales</i> Département(s) Intercommunalité(s) Commune(s) Organismes sociaux	10000
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions (transport) Services bancaires, autres	2154 1000 500	Fonds européens Agences de services et de paiement (ex:CNASEA) Autres établissements publics Aides privées	
63- Impôts et taxes		75- Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunération, Autres impôts et taxes SACEM, SACD	500	Cotisations Dons manuels, legs,...	
<b>Total des charges</b>	<b>16304</b>	<b>Total des produits</b>	<b>16304</b>

Après avoir présenté le plan de financement du projet, Monsieur le Président propose de solliciter le soutien financier de la région Hauts-de-France et demande au comité syndical de l'autoriser à adresser au conseil régional Hauts-de-France une demande de subvention d'un montant maximum de 10 000 € au titre de l'appel à projets « Art et Jardins en scène Hauts-de-France » et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le projet et le plan de financement proposés et autorisent le Président à adresser la demande de subvention afférente.

#### D 2022-04 - Demande de subvention dans le cadre de « Haute Fréquence 2022 », le temps fort des musiques actuelles en Hauts-de-France

Monsieur le Président expose au comité syndical que le syndicat mixte du Familistère Godin est candidat à l'appel à projets proposé par la région Hauts-de-France qui a pour objet de soutenir des

actions culturelles mises en place dans le cadre du temps fort des musiques actuelles « Haute Fréquence ».

Deux actions sont proposées dans le cadre de la saison spectacle vivant 2022/2023 au théâtre du Familistère :

- Concert d'Emily Loizeau le samedi 12 novembre 2022
- En amont de ce concert, une première partie avec une artiste régionale émergente, NA!
- Une action culturelle à destination des collégiens et/ou lycéens de Guise et un concert en résonance hors les murs du groupe EDGÄR à l'estaminet « La halle » à Marly-Gomont.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel de ce projet et le plan de financement suivant :

<b>Dépenses TTC</b>	<b>Recettes TTC</b>
<b>ARTISTIQUE</b> Contrat de cession ou d'engagement . Tête d'affiche : 9 000 . Artiste Région : 500 . Groupe "résonance" 1 500 <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 11 000</b></div>	<b>RECETTES PROPRES</b> <b>. Billetterie concert</b> Tarif plein (15€) 1 500 Tarif réduit (10€) 500 <b>. Billetterie "Résonance"</b> Tarif plein (5€) 0 Tarif réduit (3€) 0 . Fonds propres 6 100 <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 8 100</b></div>
<b>PRODUCTION</b> . Transports 600 . Hébergements 500 . Restauration/Catering 1 000 <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 2 100</b></div>	<b>SUBVENTIONS</b> . Ville (Préciser) . EPCI (préciser en toutes lettres) . Région Hauts-de-France 11 000 <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 11 000</b></div>
<b>TECHNIQUE</b> . Location de matériel 2 000 . Salaires techniciens 1 500 (hors permanents) . Rémunération intermédiaire ou honoraire intervenant . Accueil . Sécurité <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 3 500</b></div>	<b>MECENAT</b> <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 0</b></div>
<b>ACTION CULTURELLE</b> . Contrat de cession ou d'engagement 1 500 . Prestation <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 1 500</b></div>	
<b>TAXES</b> . Sociétés des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) 1 000 <hr/> <div style="text-align: right;"><b>Total 1 000</b></div>	
<b>TOTAL DEPENSES 19 100</b>	<b>TOTAL RECETTES 19 100</b>

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le projet et le plan de financement proposés et autorisent le Président à adresser une demande de subvention d'un montant maximum de 11 000 € à la région Hauts-de-France et de signer tous documents afférents.

## QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du programme de la saison 2022
- Présentation du programme du 1<sup>er</sup> mai
- Suite du COPIL du 18 janvier sur le financement de la programmation Utopia IV au titre du CPER 2021-2027

Sollicitation préfecture et SGAR avec un dossier actualisé selon les observations du COPIL. En attente de confirmation pour une réunion le 11 mars.

- Festival Faire autrement, sur les chemins de l'utopie

Evènement les 23, 24 et 25 septembre 2022. Portage par l'association Les petits débrouillards. En cours de montage, recherche de partenariats et de financements.

- Études de montage opérationnel du FAMILISTÈRE CAMPUS

Avec le soutien de « Réinventer le patrimoine », lancement de la consultation le 10 février.

- Actualités du Familistère

Présentation de Geoffray Berrot, chargé de l'accueil et de la promotion du spectacle vivant et de Maxime Monchaux, agent technique polyvalent au service Maintenance

- Date de la prochaine réunion : 8 avril 2022 à 10h00

La séance est levée à 12h00.

Fait et délibéré les susdits jours, mois et an.

Suivent les signatures des membres présents.

M. Hugues COCHET Membre titulaire	M. Hervé FLORENTY Membre titulaire
Mme Corinne MONFRONT Membre titulaire	Mme Isabelle ITTELET Membre titulaire

Mme Caroline VARLET  
Membre titulaire

Mme Marie-Françoise BERTRAND  
Membre titulaire